

# Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 13 mars 2018

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mmes Maryse BEYER et Sylvie BERSON Adjointes  
Mmes Nathalie BEDIER, Chantal LOUAISIL,  
Mr. Anthony SABIN,

Membres excusés : Mme Carine GERMOND, Mr François HAREL, Mr Franck POIRIER

Membres absents : Mr Yves COURNE

Secrétaire de séance : Mr Anthony SABIN

**Report de la séance du 6 mars car le quorum n'était pas atteint**

## Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte rendu de conseil
2. Approbation compte de gestion et administratif de la commune
3. Approbation compte de gestion et administratif de l'assainissement
4. Vote des subventions aux associations pour 2018
5. Participation 2017/2018 Ecole du Sacré Cœur à Saint Aignan
6. Participation 2017/2018 Ecole Publique de Saint Aignan
7. Réintégration de la fiscalité du Bassin de l'Oudon sur la fiscalité communale
8. Opération Argent de poche
9. Questions diverses

20 h 30 mn ouverture de la séance

Modification demandée de l'ordre du jour pour l'examen du prêt demandé au Crédit Agricole

### **1 – Lecture du compte rendu du précédent conseil**

Accepté à l'unanimité

### **2 Approbation du compte de gestion et administratif de la commune**

Après lecture faite par la première adjointe et hors de la présence du Maire le conseil l'  
accepte à l'unanimité

### **3– Approbation du compte de gestion et administratif de l'assainissement**

Après lecture faite par la première adjointe et hors de la présence du Maire le conseil l'  
accepte à l'unanimité

#### **4- Vote des subventions aux associations pour 2018**

Subventions aux associations communales :

Il a été décidé de reconduire la subvention de 110 € accordée l'an dernier pour les associations communales : Anciens combattants de l'Afrique du nord et autres conflits, Club Génération Mouvement, Comité des Fêtes, Foyer des Jeunes « Les Michélois », Association Rencontre des Habitants

Subvention aux associations de Parents d'élèves pour les sorties culturelles et pédagogiques : 11 € par enfant de la commune scolarisés en maternelle ou primaire.

Accepté à l'unanimité

#### **5 – Participation 2017/2018 pour l'école du Sacré Cœur de St Aignan**

Dans le cadre du RPCI, la commune est amené à verser une participation aux frais de scolarité des enfants de la commune inscrits dans les écoles de Saint Aignan sur Roë selon les barèmes départementaux

Il y a à l'école du Sacré Cœur 2 élèves en maternelles et 8 en élémentaire ce qui fait un total de 5.560 € pour l'année.

Accepté à l'unanimité

#### **6 – Participation 2017/2018 pour l'école publique de St Aignan**

Dans le cadre du RPCI, la commune est amené à verser une participation aux frais de scolarité des enfants de la commune inscrits dans les écoles de Saint Aignan sur Roë selon les barèmes départementaux

Il y a à l'école publique 5 élèves en maternelles et 8 en élémentaire ce qui fait un total de 8.980 € pour l'année.

Accepté à l'unanimité

#### **7– Réintégration de la fiscalité du bassin de l'Oudon dans la fiscalité communale**

Examen reporté au prochain conseil, le Maire ayant exposé le contexte : la loi NOTRE ayant dissout le bassin de l'Oudon, la collecte des coûts de fonctionnement par prélèvement direct sur les feuilles d'impôt est reportée sur les communes il est donc demandé aux conseillers de réfléchir sur la façon de réintégrer ces montants

#### **8 – Opération Argent de poche**

Le dispositif « Argent de poche » n'étant plus expérimental, la délibération prise par la communauté de communes le 12 février est désormais permanente.

Le conseil municipal décide donc de reconduire annuellement le dispositif à compter de 2018

Accepté à l'unanimité

## **9 – Prêt auprès du Crédit Agricole**

Dans le cadre des travaux prévus, il a été sollicité un prêt et également une révision de taux pour le prêt concernant l'aménagement du bourg

Le prêt pour les travaux actuels est de 40.000€ sur 7 ans à un taux de 0.95%

Pour la renégociation, le prêt, déjà renégocié il y a deux ans, avait été passé à 3.88%., il reste 127.182 € et nous espérons obtenir un accord pour une nouvelle baisse de taux de 1%

## **10– Questions diverses**

Le choix des entreprises qui vont intervenir pour les travaux de la salle du Foyer est arrêté :

- Entreprise ONORM : maçonnerie
- Entreprise SORIEUX : électricité, chauffage et plomberie
- Entreprise LOGAN : carrelage
- Entreprise GODELOUP : plaquiste et huisseries
- Entreprise LORIER : charpente

**Clôture 22 h 45**

**Prochaine réunion mensuelle : mardi 3 avril 2018**